

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Faut-il légiférer sur les trusts (Mo. 15.3098)

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Schmid, Catalina
Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Schmid, Catalina; Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Faut-il légiférer sur les trusts (Mo. 15.3098), 2017 - 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 17.05.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Crédit et monnaie	1
Régulation des marchés financiers	1

Abréviations

RK-SR	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
GAFI (FATF)	Groupe d'action financière (Financial Action Task Force)

CAJ-CE	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
GAFI	Groupe d'action financière

Chronique générale

Economie

Crédit et monnaie

Régulation des marchés financiers

POSTULAT
DATE: 27.02.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné la mutation structurelle de l'industrie financière, la vigueur de la concurrence internationale sur les marchés financiers et les difficultés d'accès aux marchés financiers européens, il est important, selon le groupe libéral-radical, de réviser la **législation suisse sur les trusts**. Le groupe a donc déposé un postulat pour obtenir un rapport sur l'opportunité d'introduire les trusts dans le droit privé suisse. Ce rapport serait incorporé au prochain rapport sur la stratégie politique pour la place financière helvétique. Pour appuyer son argumentation, le groupe libéral-radical a expliqué que l'adoption de l'article 26 du nouveau modèle de convention fiscale de l'OCDE, lié au blanchiment d'argent et à la sphère privée, détruit un avantage concurrentiel de la Suisse. L'implémentation du trust dans la législation suisse offrirait un nouvel instrument indispensable pour faire jeu égal avec nos concurrents sur les marchés financiers. Le Conseil fédéral s'est opposé à l'adoption de ce postulat. Pour justifier cette position, il a mentionné deux rapports récemment publiés. Tout d'abord, il a précisé que les normes internationales du GAFI exigent l'identification de l'ayant droit économique afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. A partir de là, il a ajouté que des contournements législatifs pour cacher l'identité de l'ayant droit économique allaient à contre-courant de l'évolution internationale sur la thématique qui mise sur plus de transparence, et de la stratégie du Conseil fédéral qui vise l'intégrité de la place financière suisse. Pour conclure, le Conseil fédéral a précisé qu'aucune mesure législative n'avait été recommandée lors du récent rapport sur le droit des fondations. Néanmoins, le chambre du peuple s'est rangée du côté du groupe libéral-radical. Elle a adopté le postulat par 123 voix contre 67 et 2 abstentions. Les voix du PS, des Verts et des Vert'libéraux, opposées à ce postulat, ont donc été insuffisantes.¹

POSTULAT
DATE: 05.06.2024
CATALINA SCHMID

In der Sommersession 2024 schrieb der Nationalrat das Postulat der FDP.Liberalen-Fraktion zur **Prüfung einer allfälligen gesetzlichen Regelung von Trusts** auf Antrag des Bundesrats ab. Die im Postulat geforderte Prüfung sei im Rahmen der Vernehmlassungsvorlage zu einer Motion der RK-SR (Mo.18.3383) erfolgt und daher erfüllt, so die Begründung des Bundesrats in seinem Bericht über Motionen und Postulate der eidgenössischen Räte im Jahr 2023.²

1) BO CN, 2017, pp.21

2) BBl, 2024 831, S. 31 f.